



**UNION DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS
cgt-FORCE OUVRIÈRE
DE LA GIRONDE**

CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE ET LIBERTÉS SYNDICALES

Le 20 novembre, l'UD FO 33 avait publié un communiqué intitulé : « *Non à la criminalisation de l'action syndicale – Arrêt des poursuites* ». Nous avons également participé au rassemblement intersyndical au parvis des droits de l'Homme le mardi 21 novembre à 12 heures en soutien aux syndicalistes de la CGT.

Ce 9 janvier 2024, nous venons d'apprendre que ces syndicalistes CGT Energies 33 sont relaxés par la justice de l'ensemble des accusations portées à leur encontre.

L'UD FO 33 se félicite de cette décision de justice. C'est une victoire pour le respect des libertés syndicales. Notre rôle, c'est de défendre en toutes circonstances les libertés de revendiquer, de grève et de manifestation.

L'UD FO 33 rappelle son exigence d'abrogation des lois liberticides.

Bordeaux, le 10 janvier 2024

17/19 quai de la Monnaie
33080 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05 57 95 07 50

udfo33@force-ouvriere.fr

<http://33.force-ouvriere.org/>